

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 14 février 2023, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Véronique Brillant (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Marie-Hélène Harvey (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Valérie Potvin (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote) (à distance)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Madame Valérie Beaulieu
Madame Karine Malenfant

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2023-02-0212 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Dominique Viel **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, sous réserve des modifications suivantes :

- Retrait du point 12;
- Ajout du point 14 « Modification à la structure administrative ».

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026
10. Adoption des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
11. Adoption de la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les commandites
12. *Sujet retiré*
13. Travaux des plafonds et rénovation intérieure (phase 2) à l'école Saint-Philippe de Saint-Philippe-de-Néri
14. Modification à la structure administrative
15. Questions diverses
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

CA 2023-02-0213 HUIS CLOS (À 19 H 32)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Magali Émond, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CA 2023-02-0214 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 20 H 09)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Magali Émond, et résolu :

QUE le conseil d'administration poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2023-02-0215 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Planification stratégique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et Plan d'engagement vers la réussite :

Le 26 janvier 2023, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) nous a présenté son projet de planification stratégique. Les dernières étapes de rédaction devaient être franchies à la fin du mois de février.

En ce qui concerne notre plan d'engagement vers la réussite, le comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ) devrait déposer aux membres du conseil d'administration une première ébauche. L'arrimage avec la planification stratégique ministérielle est prévu pour ce printemps.

Une séance de travail avec les membres du conseil d'administration est à planifier pour le mois de mars ou d'avril.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

- **Placement à court terme :**
 - Le comité est favorable à la stratégie de gestion des liquidités.
- **Recommandation rapport du vérificateur au 30 juin 2022 :**
 - Aucune recommandation n'a été faite à l'égard du travail réalisé par l'ensemble des parties prenantes internes affectées au travail de saisies des informations comptables et pour les déclarations des effectifs scolaires.
 - Les résultats de l'audit nous informent que les contrôles internes en place sont appliqués et efficaces.
 - Les membres du comité de vérification tiennent à souligner l'excellence du travail réalisé par l'ensemble du personnel affecté à ces tâches.
- **Politique de gestion des risques 2022-2023.**
- **Portrait personnalisé 2021-2022 :**
 - En plus d'une valeur de contrat nettement supérieur, le taux de conformité pour l'année 2021-2022 est excellent à 98,3 %.
- **Nouvelle politique (1) et procédure (1) :**
 - Présentation de la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les commandites;
 - Dépôt des procédures de contrôle sur la gestion du monétaire dans les écoles et les centres.

Comité de gouvernance et d'éthique :

- **Désignation des membres :**
Huit postes viendront à échéance au 30 juin 2023. Le processus de désignation des membres débutera à la mi-avril.
- **Règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :**
Le comité a établi les règles de régie interne selon le modèle proposé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec. Celles-ci ont été adaptées à notre réalité.
- **Évaluation des rencontres :**
Un rappel doit être fait aux membres pour qu'ils remplissent l'évaluation après les rencontres.

- **Formation de L'ENAP (bilan) :**
Un rappel doit être fait aux nouveaux membres qu'ils doivent compléter la formation d'ici le 30 mai. Nous avons reçu le bilan de l'ENAP.
- **Politiques et autres :**
Politique de gestion des cadres :
Elle devait être mise à jour en fonction du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* et aux changements à la suite du Projet de loi 40. Les deux associations, celle des directions d'établissement scolaire et celle des cadres scolaires, ont été consultées. Le comité recommande au conseil d'administration l'adoption de cette politique.

Politique encadrant les activités de financement, les dons et les commandites :
Le comité consultatif de gestion a été consulté, et celle-ci est en tout respect de la loi et vient encadrer les pratiques. Le comité recommande au conseil d'administration l'adoption de cette politique.

Directive sur l'utilisation de la vidéosurveillance et la surveillance électronique :
Le centre de services scolaire s'est doté d'une directive afin de respecter les encadrements législatifs et la protection des renseignements personnels.

Politique des communications :
Cette politique est en cours de rédaction.

9. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 11 avril 2023.

Monsieur Jean-François Lévesque quitte à 20 h 35.

10. CA 2023-02-0216 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit se doter de règles de régie interne conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni pour les établir;

CONSIDÉRANT le projet des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie déposé;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

D'APPROUVER les règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et de les rendre accessibles au public sur le site du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. CA 2023-02-0217 ADOPTION DE LA POLITIQUE ENCADRANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT, LES DONS ET LES COMMANDITES

CONSIDÉRANT l'importance, pour le centre de services scolaire, de convenir d'orientations communes afin d'assurer une uniformité des pratiques entre les établissements;

CONSIDÉRANT l'importance, pour le centre de services scolaire, de fournir des encadrements clairs à l'intention des directions d'établissement, des conseils d'établissement et du personnel des écoles;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

D'ADOPTER la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les commandites, conformément au document déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur le 14 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2023-02-0218 TRAVAUX DES PLAFONDS ET RÉNOVATION INTÉRIEURE (PHASE 2) À L'ÉCOLE SAINT-PHILIPPE DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSSKRDL) a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) concernant les travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 8 169 253,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique de l'immeuble suivant :

- **École Saint-Philippe :**
Désamiantage des plafonds et rénovation intérieure (phase 2).

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'approbation du Ministère (projet global);

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure les contrats de ce projet sous la délégation du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Mathieu Bourassa, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

14. CA 2023-02-0219 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 du règlement, l'affectation temporaire s'applique à une personne qui occupe temporairement un emploi de cadre en l'absence du titulaire, à une personne qui occupe temporairement un emploi vacant de cadre ou à une personne qui est engagée pour s'occuper d'un mandat stratégique d'une durée déterminée et dont les fonctions sont assimilables à celles d'un cadre;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des cadres du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la structure actuelle du Service des ressources humaines, composée d'une direction, d'une direction adjointe et de deux coordonnatrices;

CONSIDÉRANT le retour au travail d'une coordonnatrice à la suite d'un congé autorisé;

CONSIDÉRANT les départs à la retraite annoncés de la direction et de la direction adjointe du Service des ressources humaines d'ici juillet 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de planifier et de préparer une transition au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la modification proposée n'ajoute pas d'effectif à la structure administrative du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'ABOLIR le poste de direction adjointe au Service des ressources humaines;

DE CRÉER un poste temporaire de direction au développement organisationnel au Service des ressources humaines jusqu'au 19 juillet 2024;

QUE le tout soit effectif en date du 20 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

15. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

16. **CA 2023-02-0220 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 44)**

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond